

PRESCRIPTION SYLVICOLE (valide pour 3 ans)

Numéro : 2 589

1-Identification

Producteur forestier :	No: producteur forestier	
Représentant :	Téléphone :	
Adresse :		
Entrepreneur forestier : Lebel Trucking LTD 461 5 1ère Avenue Saint-Zépharie QC GOM 2CO	Représentant : Billy Lebel	Téléphone : (418) 221- 5469

2-Localisation

Municipalité : Sainte-Rose-de-Watford	Code d'unité d'évaluation :	1028-30-7115
Lot(s) rénové(s) no : 4 217 060	Peuplements forestiers :	1
Zonage selon la loi sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) :	Vert	

3-Schéma du secteur diagnostique, photo aérienne et carte

Consulter l'annexe 1 de cette prescription.

Unité	hectares	acres	Peuplement :	Densité Hauteur	Âge
Superficie	10.7	26.4	Sapinière à peuplier	A 15-22 m	50 ans
Résultat de l'inventaire forestier					
Essence			Surface terrière approximative en m ² /ha		% à enlever
			Initiale	Résiduelle	
Peuplier faux-tremble	6.5		0.0		100%
Sapin baumier	26.0		0.0		100%
Epinette	3.0		0.0		100%
Bouleau blanc	1.0		0.0		100%
	0.0		0.0		0%
Totaux	36.5		0.0		100%

5-Traitement sylvicole prescrit

Coupe de récupération totale. Peuplement mature. Dans le plan d'aménagement forestier de 2015, la suggestion était déjà de récupérer entièrement ces secteurs. Il y a des semis de 5 cm qui nous laisse croire que cette superficie se régénérera bien. À titre de référence, la coupe à proximité réalisée depuis quelques années s'est bien régénérée en sapin et peuplier. Il y a deux secteurs de coupe totale qui touche au chemin. Vu le degré de maturité et le sens des vents dominants, il y a risque de renversement par le vent sur la route. À noter que dans les bandes de 10 mètres des ruisseaux, le prélèvement maximum est de 30% du volume. Ces superficies sont exclues de cette prescription et ces bandes de protections de chaque côté des ruisseaux et des milieux humides ouverts devront être rubanées avant les travaux. Les ruisseaux et milieux humides ouverts devront être vérifiés sur le terrain au moment du rubanage. Sur l'annexe 1 de cette prescription, ils sont approximatifs. La bande de protection pour les milieux humides ouverts est de 15 m. Cette prescription annule et remplace la prescription signée le 26 octobre 2023.

J'ai rédigé cette prescription après un inventaire sur le terrain. Mon mandat se limite à la réalisation de la prescription sylvicole. Le propriétaire est responsable de la réalisation. Nous croyons que le respect de cette prescription permettra au propriétaire d'améliorer ou de conserver la qualité de son boisé.

Patrick Jacques, Ing.f. 94-001

Date: 20/11/2023

Coordonnées de l'ingénieur forestier pour obtenir des explications et précisions sur cette prescription :

Téléphone bureau : 819 583 2078 Cellulaire : 819 582 7925

Courriel : francois.martel@servicesforestiers.ca

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature de l'entrepreneur forestier : X 12-4

Date : 21/11/2023

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature du propriétaire:

X Sébastien Lefebvre pour Gestion G.F.S.L Inc.

Dossier : 3405

Date : 21/11/2023

PRESCRIPTION SYLVICOLE (valide pour 3 ans)

Numéro : 2 590

Producteur forestier :	1-Identification		
Représentant :	No: producteur forestier		
Adresse :	Téléphone :		
Entrepreneur forestier : Lebel Trucking LTD 461 5ième Avenue Saint-Zacharie QC G0M 2C0	Code postal :		
	Courriel :		
	Représentant : Billy Lebel	Téléphone : (418) 221-5469	

Municipalité : Sainte-Rose-de-Watford	2-Localisation	Code d'unité d'évaluation : 1028-30-7115
Lot(s) rénové(s) no : 4 217 060	Peuplements forestiers : 2	
Zonage selon la loi sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) :		Vert

3-Schéma du secteur diagnostiqué, photo aérienne et carte Consulter l'annexe 1 de cette prescription.					
Unité	hectares	acres	Peuplement :	Densité Hauteur	Âge
Superficie	12	29.7	Sapinière à épinette	A 15-17 m	30-50 ans
Résultat de l'inventaire forestier					
			Surface terrière approximative en m ² /ha		% à enlever
Sapin			Initiale	Résiduelle	
Epinette noire	18.0			12.0	33%
Mélèze	8.0			6.0	25%
Peuplier f-tremble	1.0			0.5	50%
	4.0			1.0	75%
Totaux	31.0			0.0	0%
				19.5	37%

5-Traitement sylvicole prescrit
Coupe progressive d'ensemencement. Prélèvement entre 30 et 50% du volume dans le but de récupérer les tiges matures et en perdition. Sentier de débardage au 20 m. Par l'ouverture du couvert, nous favoriserons l'installation de la régénération. Le prélèvement dans la bande de 20 mètres en bordure de la route est prescrit avec le même prélèvement pour récupérer tous les sapins de 22 cm et plus au DHP (1,3 m du sol). Le secteur le plus au nord-est dans le milieu humide arboré avec un très mauvais drainage et le prélèvement doit être faible et les travaux en hiver. À noter que dans les bandes de 10 mètres des ruisseaux, le prélèvement maximum est de 30% du volume. Ces superficies sont exclues de cette prescription et ces bandes de protections de chaque côté des ruisseaux et des milieux humides ouverts devront être rubanées avant les travaux. Les ruisseaux et milieux humides ouverts devront être vérifiés sur le terrain au moment du rubanage. Sur l'annexe 1 de cette prescription, ils sont approximatifs. La bande de protection pour les milieux humides ouverts est de 15 m. Cette prescription annule et remplace la prescription signée le 26 octobre 2023.

J'ai rédigé cette prescription après un inventaire sur le terrain. Mon mandat se limite à la réalisation de la prescription sylvicole. Le propriétaire est responsable de la réalisation. Nous croyons que le respect de cette prescription permettra au propriétaire d'améliorer ou de conserver la qualité de son boisé.

Patrick Jacques, ing.f. 94-001

Date: 20/11/2023

Coordonnées de l'ingénieur forestier pour obtenir des explications et précisions sur cette prescription :

Téléphone bureau : 819 583 2078

Cellulaire : 819 582 7925

Courriel :

francois.martel@servicesforestiers.ca

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature de l'entrepreneur forestier :

X Bill Lebel pour Lebel Trucking LTD

Date:

21/11/2023

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature du propriétaire:

X Sébastien

pour Gestion S.F.S.L Inc.

Date:

21/11/2023

Dossier:

3405

PRESCRIPTION SYLVICOLE (valide pour 3 ans)

Numéro : 2591

Producteur forestier :	1-Identification		
Représentant :	No: producteur forestier		
Adresse :	Téléphone :		
Entrepreneur forestier :	Code postal :		
	Courriel :		
Lebel Trucking LTD 461 5 ème Avenue Saint-Zacharie Qc GOM 2C0	Représentant : Billy Lebel	Téléphone : (418) 221-5469	

Municipalité :	Sainte-Rose-de-Watford	2-Localisation	
Lot(s) rénové(s) no :	4 217 060	Code d'unité d'évaluation :	1028-30-7115
Zonage selon la loi sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) :		Peuplements forestiers :	3
			Vert

3-Schéma du secteur diagnostiqué, photo aérienne et carte Consulter l'annexe 1 de cette prescription.					
Unité	hectares	acres	Peuplement :	Densité Hauteur A 12-18 m	Âge JIN
Superficie	10.8	26.7	Résineux		
Essence			Résultat de l'inventaire forestier		
Sapin baumier			Surface terrière approximative en m ² /ha		% à enlever
Epinette noire			Initiale	Résiduelle	
Mélèze			9.0	7.0	22%
Cèdre			12.0	10.0	17%
Feuillu intolérant			4.0	1.0	75%
Totaux			4.0	1.0	0%
			1.0	20.0	33%

5-Traitemet sylvicole prescrit

Éclaircie commerciale. Prélèvement entre 30 et 40% du volume dans le but de récupérer les arbres les plus matures. Il y a peu de sapin à récupérer (30 ans). Le mélèze est gros, le cèdre de très faible qualité. Présence d'une bonne régénération. Le drainage est très mauvais (travaux à faire en hiver). Ce peuplement est un milieu humide (marécage boisé et tourbière bolsée). À noter que dans les bandes de 10 mètres des ruisseaux, le prélèvement maximum est de 30% du volume. Ces superficies sont exclues de cette prescription et ces bandes de protections de chaque côté des ruisseaux et des milieux humides ouverts devront être rubanées avant les travaux. Les ruisseaux et milieux humides ouverts devront être vérifiés sur le terrain au moment du rubanage. Sur l'annexe 1 de cette prescription, ils sont approximatifs. La bande de protection pour les milieux humides ouverts est de 15 m. Cette prescription annule et remplace la prescription signée le 26 octobre 2023.

J'ai rédigé cette prescription après un inventaire sur le terrain. Mon mandat se limite à la réalisation de la prescription sylvicole. Le propriétaire est responsable de la réalisation. Nous croyons que le respect de cette prescription permettra au propriétaire d'améliorer ou de conserver la qualité de son boisé.

Patrick Jacques, Ing.F. 94-001

Date: 20/11/2023

Coordonnées de l'Ingénieur forestier pour obtenir des explications et précisions sur cette prescription :

Téléphone bureau : 819 583 2078

Cellulaire : 819 582 7925

Courriel :

francois.martel@servicesforestiers.ca

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature de l'entrepreneur forestier :

B TP

Date : 21/11/2023

Billy Lebel pour Lebel Trucking LTD

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature du propriétaire:

X Sébastien

Date : 21/11/2023
Dossier : 3405

Modif. superf. (enlever 0,2 ha)
Envoyer à Rosalie Ag. Étchemini le 21/11/2023

PRESCRIPTION SYLVICOLE (valide pour 3 ans)

Numéro : 2592

Producteur forestier :	1-Identification		
Représentant :	No: producteur forestier [REDACTED]		
Adresse :	Téléphone :	Code postal :	Courriel :
Entrepreneur forestier : Lebel Trucking LTD 461 5 ème Avenue Saint-Zacharie Qc G0M 2C0	Billy Lebel	(418) 221- 5469	

Municipalité : Salte-Rose-de-Watford	2-Localisation	Code d'unité d'évaluation : 1028-30-7115
Lot(s) rénové(s) no : 4 217 060	Peuplements forestiers : 4	
Zonage selon la loi sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) : Vert		

3-Schéma du secteur diagnostiqué, photo aérienne et carte Consulter l'annexe 1 de cette prescription.					
Unité Superficie	hectares 12,0	acres 30.1	Peuplement : Cédrerie	Densité Hauteur A 12-20 m	Âge 50-70
Résultat de l'inventaire forestier					
Cèdre	Initiale		Résiduelle		% à enlever
Sapin baumier	36.0		26.0		28%
Mélèze	1.0		0.0		100%
Epinette noire	1.0		0.5		50%
Bouleau blanc	5.0		1.0		100%
Totaux	0.5		0.5		0%
	43.5		28.0		36%

5-Traitement sylvicole prescrit
Coupe progressive d'ensemencement. Prélèvement entre 30 et 45% du volume incluant les sentiers de débardage. Étant dans une cédrerie mature, le sapin et l'épinette sont à récolter en priorité. Compléter le prélèvement avec les plus gros cèdres. Le drainage est très mauvais (à réaliser en hiver). Ce peuplement est un milieu humide cartographié (tourbière bousée), c'est le facteur qui oblige à cette éclaircie. La régénération est présente faiblement. Dans le coin du lot Nord, il y a un peuplement d'érablière chez le voisin qui oblige à délimiter une bande de protection de 50 m avec un prélèvement maximum de 30% du volume. Cette superficie est exclue de cette prescription et devra être rubanée avant les travaux. Les ruisseaux et milieux humides ouverts devront être vérifiés sur le terrain au moment du rubanage. Sur l'annexe 1 de cette prescription, ils sont approximatifs. La bande de protection pour les milieux humides ouverts est de 15 m. Cette prescription annule et remplace la prescription signée le 26 octobre 2023.

J'ai rédigé cette prescription après un inventaire sur le terrain. Mon mandat se limite à la réalisation de la prescription sylvicole. Le propriétaire est responsable de la réalisation. Nous croyons que le respect de cette prescription permettra au propriétaire d'améliorer ou de conserver la qualité de son boisé.

[Signature] Patrick Jacques, Ing.F. 94-001

Date: 20/11/2023

Coordonnées de l'Ingénieur forestier pour obtenir des explications et précisions sur cette prescription :
Téléphone bureau : 819 583 2078 Cellulaire : 819 582 7925

Courriel : francois.martel@servicesforestiers.ca

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature de l'entrepreneur forestier : *[Signature]*

Billy Lebel pour Lebel Trucking LTD

Date: 21/11/2023

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature du propriétaire:

[Signature] Sébastien

Date: 21/11/2023
Dossier: 3405

Annexe 1 des prescriptions sylvicoles 2589, 2590, 2591, et 2592

Municipalité: Sainte-Rose_de_Watford
Lot: 4 271 060



Zone tampon
50 m érablière
en production

